

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2024

INSTAURATION DE PEINES PLANCHERS POUR CERTAINS CRIMES ET DÉLITS - (N° 262)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL20

présenté par
Mme Bordes, rapporteure

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« aux seuils suivants »

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.